

Commune de VERS-SUR-SELLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2020 à 18h30

Affiché le 05 /10/2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard DUSSART, Maire.

Présents : Mesdames, GRANDSERRE, LEFEBVRE et SALOMÉ, Messieurs JEUNIAUX, CAPRON, CANDELIER, JACQUESSON, POURNY, GUY et RICHARD

Absents excusés : M RIQUELIER ayant donné procuration de vote à M DUSSART.
 Mme GAPENNE ayant donné procuration de vote à Mme SALOMÉ

Absent : Mme ALIGNER
Secrétaire de séance : M JACQUESSON

Date de la convocation : 22/09/2020

Ordre du jour.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant le Plan Local de l'Habitat. Cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020.

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Délibérations

Délibération	N° 20/09/01
---------------------	--------------------

Objet : Consultation Marché Accueil de Loisirs 2021/2022

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le marché avec les PEP80 dans le cadre de l'accueil de loisirs expire au 31 décembre 2020.
 Il convient de lancer une nouvelle consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ;
 - De lancer une nouvelle consultation pour l'organisation de l'accueil de loisirs à partir du 1^{er} janvier 2021
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Délibération	N° 20/09/02
---------------------	--------------------

Objet : changement des candélabres de la rue Renoir

Monsieur le Maire explique qu'un candélabre de la rue Renoir est tombé il y a quelques temps. La rue étant équipée de candélabres boules qui seront bientôt interdits, Monsieur le Maire a demandé un devis à la FDE pour le remplacement de tous les candélabres de la rue. La subvention de la FDE est de 20% et le reste à charge pour la commune devrait se situer entre 10 000 et 11 000 € mais le devis n'est pas arrivé. Ces candélabres boules seront remplacés par des candélabres à LED ce qui permettra des économies d'énergie.

Monsieur le Maire demande si le Conseil souhaite reporter la délibération sachant que cela retardera les travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis si celui-ci se situe dans la fourchette annoncée.

Délibération	N° 20/09/03
---------------------	--------------------

Objet : Commissions extra-communales, choix des candidats hors Conseil.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions fêtes et cérémonies et enfance-jeunesse-action sociale sont ouvertes aux habitants de la commune. Des appels ont été lancés auprès de la population pour proposer respectivement quatre et trois places.

Seulement deux personnes se sont proposées pour la commission fêtes et cérémonies.

Quatre personnes se sont proposées pour la commission enfance-jeunesse-action sociale, afin de ne pas avoir à faire de choix parmi ces quatre bonnes volontés mais pour maintenir la parité au sein de cette commission, Monsieur le Maire demande si au moins un membre du Conseil pouvait s'y ajouter. Sylviane GRANDSERRE propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

Monsieur le Maire rappelle que le rôle de ces commissions est de proposer des actions à mener mais que les décisions finales reviendront au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal retient les compositions suivantes :

- Pour la commission fêtes et cérémonies : Christine ALIGNER, Sylvianne GRANDSERRE, Illya RIQUIER, Kévin HUGOT, Hélène BOISDANGHIEN sous la Présidence de Karine LEFEBVRE

- Pour la commission enfance-jeunesse-action sociale : Sylvianne GRANDSERRE, Willy GUY, Jean-Luc JEUNIAUX, Jean-Jacques CARRE, Marie DUCROCQ, Jérôme DOLLÉ, Jérôme TRAVERS sous la Présidence de Karine LEFEBVRE.

Le Conseil n'a pu délibérer concernant le **Plan de relance Covid**. En effet Monsieur le Maire n'a pas reçu de la Préfecture les éléments permettant d'en débattre. Les délais pour bénéficier de ce plan de relance étant très courts, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une prochaine réunion se tiendra probablement dès que les informations lui seront parvenues.

Délibération	N° 20/09/04
---------------------	--------------------

Objet : Terrain rue du Tour des Haies

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire d'une parcelle rue du Tour des Haies.

Compte-tenu de l'attrait exercé actuellement par la commune, Monsieur le Maire pense mettre en vente ce terrain. Le produit de cette vente permettrait de financer l'acquisition du terrain route de Conty et tout ou partie des travaux d'aménagement de ce terrain en parking.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à engager les démarches pour la mise en vente de ce terrain et notamment à contacter les services des Domaines afin d'estimer le prix de ce terrain.

Délibération	N° 20/09/04
---------------------	--------------------

Objet : Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole 2021-2026. Avis de la commune.

Conformément au code la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal est appelé, par la présente délibération à faire connaître l'avis de la commune de VERS SUR SELLE, sur le projet de

Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté par le Conseil Communautaire d'Amiens Métropole par délibération du 13 février 2020.

Elaboré pour une durée de six ans, le projet de PLH a été établi en concertation avec les élus des communes, l'Etat ainsi que les principaux partenaires locaux. Le projet est constitué de trois parties. La première, portant sur le diagnostic territorial, fait état du dynamisme sociodémographique. Puis, le diagnostic délivre une analyse du parc de logements et les tendances du marché immobilier. Sur cette base, les orientations stratégiques ont été définies en 4 axes (partie 2), aboutissant sur un programme de 16 actions (partie 3).

Les enjeux de ce PLH seront :

- de répondre aux besoins liés au desserrement des ménages ;
- de retenir sur le territoire les foyers qui se voient contraints de quitter la métropole parce qu'ils ne trouvent pas de logement répondant à leurs attentes ;
- d'attirer des ménages issus de l'extérieur, notamment de l'Ile de France et de la métropole lilloise, en proposant une qualité résidentielle qu'ils ne peuvent trouver sur leur territoire actuel à un prix raisonnable, que ces ménages continuent à travailler dans leur territoire d'origine ou qu'ils viennent travailler dans la métropole amiénoise en profitant du dynamisme économique créé.

Pour ce faire, un objectif de production quantitatif décliné par commune mais également des objectifs qualitatifs (qualité résidentielle et environnementale) ont été inscrits en vue de garantir l'adéquation entre le logement et les besoins des ménages accédant à la propriété d'une part, et les ménages les plus fragiles d'autre part.

Doivent également être intégrées au travers de nos actions, celles à destination de l'habitat existant. Il s'agira à la fois d'améliorer le confort de vie des propriétaires occupants par le biais de la rénovation énergétique ou de l'adaptation (300 logements/an). Mais également, de poursuivre la lutte contre l'habitat indigne ou indécent, particulièrement dans le parc locatif privé. Puis enfin, endiguer le phénomène de la vacance en remettant sur le marché 80 logements vacants par an.

En somme, les orientations stratégiques du PLH, socle du programme des seize actions définissent les priorités suivantes :

♦ Un habitat désirable : *Promouvoir un développement résidentiel en adéquation avec les besoins réels du territoire*

- Développer le partenariat avec les opérateurs pour améliorer la qualité résidentielle et la qualité d'usage des logements à des coûts abordables
- Promouvoir une réponse adaptée à chaque besoin : sénior, accession familiale, jeune actif, habitat participatif

♦ Un habitat requalifié : *Améliorer le confort de vie dans les logements et les quartiers*

- Inciter l'émergence des initiatives des ménages en apportant l'ingénierie, en mobilisant les aides financières existantes, en accompagnant au besoin les projets les plus complexes,
- Favoriser les opérations en acquisition-amélioration des professionnels de l'immobilier et utiliser tous les leviers réglementaires, notamment les polices spéciales de l'habitat et les opérations programmées

♦ Un habitat pour tous : *reconstituer les maillons d'un parcours résidentiel*

- Favoriser l'accès à un logement autonome pour les personnes éloignées du logement
- Compléter l'offre abordable existante en répondant aux segments manquants, que ce soit en termes de typologie, de niveau de loyer ou de localisation

♦ Amiens Métropole, fédérateur de la politique de l'habitat

Cette orientation, plus fonctionnelle, est l'occasion d'affirmer la volonté d'Amiens Métropole de se mettre au service des communes pour mettre en œuvre notre politique commune mais également de se doter des moyens de faciliter l'accès aux informations. A ce sujet il est rappelé que les PLU, outil nécessaire à la mise en œuvre de la politique de l'habitat doivent être mis en compatibilité avec le PLH.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VERS SUR SELLE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH),

Vu le projet relatif au Programme Local de l'Habitat (PLH) d'Amiens Métropole arrêté par délibération du conseil communautaire du 13 février 2020,

Considérant que le projet PLH d'Amiens Métropole 2021-2026 est soumis pour avis à la commune de VERS SUR SELLE conformément à l'article L 302-2 du CCH.

DELIBERE

Article 1 : Un avis favorable est émis sur le Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole tel qu'arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2020.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

3) Informations :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'intention d'Aliéner pour lesquelles il n'a pas fait valoir le droit de préemption :

lot 2	Delphine CONDETTE	ZE 203 ZE 219
lot 3	Geoffrey ROUZE/ SOIRON	ZE 220
lot 4	Jossua RIBEIRO	ZE 221 ZE 241
lot 5	M&Mme Stéphane FLAUTRE	ZE 242
lot 8	Christophe CARNEL & Olivier PERIN	ZE 245
lot 9	Dimitri LEBORGNE	ZE 246
lot 10	Jonathan GILLON	ZE 247
lot 12	m&mme Rudy LECOCQ	ZE 249
lot 13	Stéphane CAVILLON / LENGLET	ZE 250
lot 14	M&Mme BOUDIF Sedik	ZE 231 ZE 232
lot 15	M&Mme Cédric ROBINEL	ZE 230
lot 16	Benjamin SOUDAN/ TROUILLET	ZE 192
lot 17	Anthony DAILLY / MARAIS	ZE 193
lot 18	Romain GAUDEFROY / VAUQUELIN	ZE 195
lot 19	Vivien FRICHETEAU / MARONET	ZE 196
lot 32	ISABELLE CONNES-CERANO	ZE 228/ ZE 234
2 r st Hildevert	PERIN/ LASEK	R483
Au château	AVRIL / Immo Aménagement	ZE68
4 Chemin Fossé GOSSET	FRISON /CHENU	ZH 134 et 136
11 rue Charlemagne	SCHMIDT / HAMOUDI	ZE 107 et 119
11 rue Clovis	SILVA	ZE 156-174
51 route de Conty	Consorts NORMAND/ HEMBERT	AE 67
7 R E. BOURGEOIS	BOYELDIEU/ BEN KACEM	AD 87
14 R E.BOURGEOIS	consorts MARGUERY/ M DURANT	AE 177
7 Côte de Vers	GAFFE / PERRON	ZD 78

Free va exécuter des travaux sur la commune (rue Haute) afin de relier l'antenne nouvellement installée près du château d'eau à la fibre.

Amiens Métropole a fait les diagnostics des ponts. Le pont rue du Moulin est en mauvais état.

Monsieur le Maire a effectué des recherches récemment dans les anciens registres de délibérations, il a noté que la décision de fixer la fête au 1^{er} week-end d'octobre date d'une décision du Conseil municipal du 20/09/1925. Elle n'est donc pas liée à une fête patronale.

Le projet d'aménagement sécurité au Culmont sera présenté ce mercredi 30 septembre au Conseil Départemental.

Dimanche les trois grands électeurs se sont rendus Salle Dewailly pour l'élection sénatoriale.

Monsieur le Maire a reçu un courrier des habitants de la rue Saint Rémy qui souhaitent également récupérer la portion de terrain qui sépare leur terrain de la plaine de jeu comme cela est en cours pour les 5 premières maisons. Ils prendront à leur charge le déplacement de la grille d'accès à la plaine de jeux afin de la mettre dans l'axe du chemin qui y conduit.

4) Tour de table :

Karine LEFEBVRE : informe qu'avec Marie Salomé elles ont eu rendez-vous avec Somme Tourisme pour étudier l'aménagement du village. Accompagnées entre autres d'un pépiniériste, elles sont parties pour une visite d'environ 1h30 pour faire l'état des lieux aux entrées du village, la mairie, la salle communale et le cimetière, et envisager les modifications à apporter. L'objectif n'est pas forcément d'aller jusqu'au concours des villages fleuris mais de réfléchir à améliorer le cadre de vie.

Par ailleurs, elle est allée à la rencontre de Laure BRUAS, céramiste à la Grimpette, et nous invite à faire de même lors de ses prochaines portes ouvertes.

Il y a eu une rencontre avec Cabaret Grabuge qui prévoit un atelier lecture le mardi 8 décembre. D'autre part il vont tenter de relancer les ateliers théâtre pour les jeunes après les vacances d'octobre. Signale que la troupe est en très grande difficulté financière.

Jean-Luc JEUNIAUX : informe que compte tenu des mesures sanitaires il n'y aura pas de réunion des associations cette année. Un calendrier leur sera adressé afin qu'elles communiquent les dates d'animations prévues.

La collecte de denrées alimentaires ne pourra avoir lieu dans les mêmes conditions que les autres années. Une réflexion est menée pour pouvoir malgré tout continuer d'aider la banque alimentaire.

En ce qui concerne le Téléthon, le problème est le même. La population sera informée des mesures mises en place.

Sylviane GRANDSERRE : envisage de faire répertorier les parcelles communales afin de disposer d'un inventaire précis.

Jean-François CANDELIER : remercie pour les informations passées par deux fois cet été sous format papier.

Demande qu'on accentue l'information sur les dessertes de bus. Ceci sera fait dans le prochain journal communal.

Souhaite qu'on apporte des précisions sur la dissolution du CCAS. Monsieur le Maire répond que comme cela avait été évoqué lors du précédent Conseil la Commission Sociale examinera les demandes d'aides et fera des propositions d'action qui seront validées ou non par le Conseil Municipal.

Il soulève également le problème d'aménagement de certaines parties du village ; place du 8 mai, rue du Moulin. Monsieur le Maire répond que ceux-ci font partie des projets d'aménagement de la Commission du même nom mais que la place du 8 mai étant métropolitaine la commune ne peut intervenir librement. Il fait appel également à la citoyenneté des usagers qui préfèrent jeter leurs déchets sous les bancs plutôt que de les apporter dans les poubelles qui s'y trouvent.

Demande quel est le devenir de la parcelle agricole qui se trouve au Domaine du Château. Monsieur le Maire informe que les propriétaires sont actuellement en négociations avec le promoteur.

Demande que la mairie revoie l'affectation des alertes intrusions en ce qui concerne les alarmes de la mairie et du terrain de foot. Monsieur le Maire répond que la société doit être contactée dans les prochains jours.

S'interroge sur la réglementation en matière d'épandages suite à des mauvaises odeurs dans le village la semaine dernière. M RICHARD répond que les produits doivent être enfouis sous 24h00, qu'il faut également se souvenir que nous habitons la campagne et qu'on ne peut pas demander aux agriculteurs de ne plus employer de produits chimiques et leur reprocher les odeurs provoquées par l'épandage de produits naturels en l'occurrence, la semaine dernière il s'agissait de boues de stations d'épuration qu'il faut bien évacuer.

Information associative ; les Souliers de Vers ont repris leur activité mercredi 23 septembre avec environ 25 personnes dans le respect des gestes barrière.

Marc CAPRON : a assisté avec M CANDELIER a une réunion du SISA. Mme Choquet qui n'est plus élue de Saint Fuscien a laissé son fauteuil de Présidente à Mme Laurence DUVIVIER maire de Saint Sauflieu. La première Vice-Présidente est Mme Corinne BELVALETTE, médecin, élue de Saint Fuscien. La réunion du prochain Comité aura lieu le 21 octobre.

Demande si les voisins vigilants sont toujours d'actualité car plus de nouvelles de la gendarmerie.

Souhaite qu'une information renforcée soit passée quant aux droits et devoirs des habitants de la commune car certains font énormément de bruit. Il est rappelé que les feux dans les jardins sont interdits par arrêté préfectoral et passibles d'amendes.

Marie SALOMÉ : a testé l'utilisation d'Intra-muros et estime que la manipulation en est assez simple.

Willy GUY : a assisté à une réunion à la FDE afin d'élire les membres du bureau. Ceux-ci se réuniront prochainement pour élire le Président, sachant que M MORGAND ne se représente pas

Est allé avec Karine LEFEBVRE à la réunion de rentrée qui s'est tenue sous le préau de l'école. La directrice a informé qu'il n'y avait pas de sorties prévues pour l'instant. Les élections de délégués de parents d'élèves se dérouleront, cette année, uniquement par correspondance. Mme ALLARD ne se représentera pas à la présidence de l'APEVB.

Sans autre question des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Président lève la séance à 20h30
La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement en fonction de l'actualité.

Le Maire
E.DUSSART

